

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN
 Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
 Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY
 Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
 Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 11-12-2024

Et publication le : 13-12-2024

Le Maire,



Syane - Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Approbation du plan de financement route de la Tuilerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan de financement annexé à la présente ;

Considérant que la commune va réaliser des travaux de réfection de la route de la Tuilerie ;

Considérant qu'à ce titre, il est nécessaire de réaliser des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux aériens le long de cette route

Considérant que ces travaux d'aménagement entraînent la mise en place d'un réseau d'électrification, travaux réalisés par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) selon le plan de financement suivant :

| Objet | Montant TTC |
|--|--------------|
| Montant global de l'opération | 397 290.12 € |
| Participation financière de la commune | 251 650.14 € |
| Contribution au budget de fonctionnement | 12 063.72 € |

Afin de permettre au Syane de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière présentée ci-dessus ainsi qu'en annexe ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 9 650.98 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par la Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 201 320.11 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Grégory de LA CHAPELLE

Le Maire,
Michel BEAL

